Association des Sourds de Reims et de Champagne-Ardenne

samedi 31 janvier 2015 ouverte à 14h

REUNION D'INFORMATION

et démonstration de détecteurs adaptés aux personnes sourdes

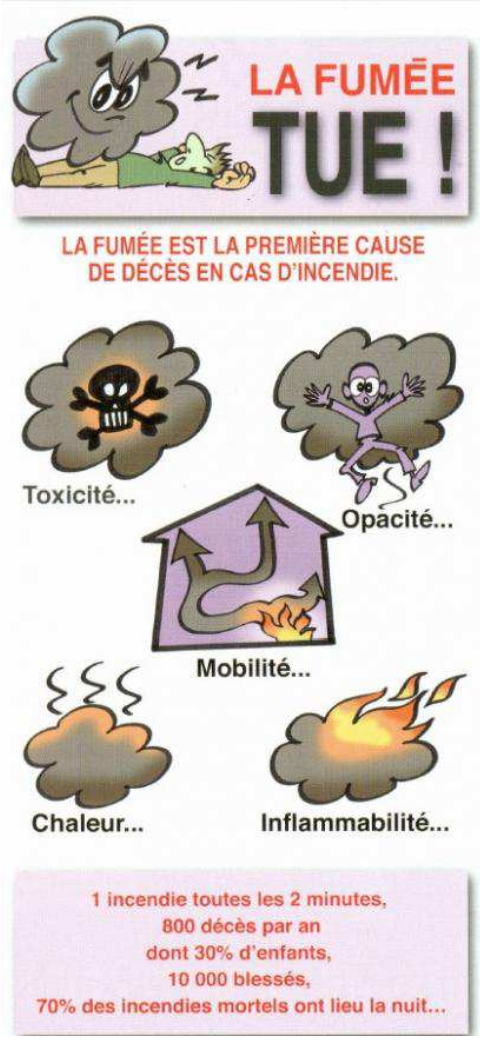

LOI MORANGE :
Les détecteurs de fumée sont obligatoires dans tous les logements avant le 8 mars 2015

Que dit précisément cette Loi ?
Pour qui, propriétaires et locataires ?
Combien de détecteurs de fumée installer ?
Quel détecteur pour les personnes sourdes ?
Qui installe le détecteur de fumée ?
Où installer l'appareil ?

Informez-vous
et posez vos questions

Présenté en LSF par
Patricia GUILBAULT
responsable et gérante
de la boutique à Paris

De Bouche à Oreille

entrée gratuite pour tous
venez nombreux !

144 rue des Capucins 51100 Reims - asrca@numericable.fr - www.asrca.fr